

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 24 JANVIER 2020

Convocation du 14 janvier 2020

Étaient présents : Mmes et MM. les conseillers municipaux :

Corinne MOREL, Christine PERONNE, Catherine POLMAN, Martine QUOIRAUD,

Pierre BAJOR, Raymond BENITO, Jean-Marie BLAINEAU, Patrick PIVETEAU, Marcel PRECIGOUT, Stéphane VILLETTE, Christian VIMPERE, Philippe ZANDVLIET

Absents excusés : Aurélia RIPOCHE, Laurent GESTRAUD

Pascal RIVET a donné procuration à Christine PERONNE

Secrétaire de séance : Patrick PIVETEAU

Nombre de votants : 13

La séance est ouverte à 20 heures 30.

1-LE COMPTE-RENDU DE RÉUNION du 29 novembre 2019 n'amène pas de remarque et celui-ci est approuvé à l'unanimité.

FAVORABLE : 13

2-FDAC 2017

Le Maire informe les membres du Conseil municipal que dans le cadre du FDAC 2017, la commune a réalisé de grosses réparations sur la voirie communale limitrophe avec la commune de Rivières, au lieu-dit Le Monat pour un montant total de 17 950,95 € HT.

La commune d'Agris a reçu une subvention de 5 296,55 € pour la totalité des travaux FDAC, une partie sera déduite au prorata du montant des travaux réalisés sur Agris-Rivières soit la somme de 966,14 € HT. La commune de Rivières est donc redevable de la somme de 8 492,40 € HT soit 10 190,89 € TTC à la commune d'Agris.

Après la présentation de ce rapport, les membres du Conseil municipal émettent, à l'unanimité, un avis favorable pour que la commune de Rivières participe à la moitié des travaux FDAC pour la somme de 8 492,40 € HT soit 10 190,89 € TTC.

FAVORABLE : 13

3-EXTENSION DU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT « LES CHEVILLOUX »

L'ouverture des plis a été réalisée le mercredi 15 janvier 2020 en présence de CHARENTE-EAUX (assistant maître d'oeuvre), HYDRAULIQUE ENVIRONNEMENT (maître d'oeuvre) et des élus de la commission ad hoc.

M. le Maire porte à la connaissance des membres du Conseil municipal qu'après analyse des offres ont été retenues les entreprises suivantes :

Lot 1 : canalisation

SARL ARSICAUD 102 473.75 € HT 122 968.50 € TTC

Lot 2 : poste de refoulement

FOURNIE 35 725.00€ HT 42 870.00 € TTC

Le plan de financement présenté par l'adjoint aux finances s'établit ainsi :

Budget	Dépenses		Recettes	
	HT	TTC	HT	TTC
Etudes-insertion		14 300,07		
Travaux lot 1	102 473,75	122 968,50		
Travaux lot 2	35 725,00	42 870,00		
Vérification de l'étanchéité	2 968,25	3 561,90		
FCTVA 16,404%				30 134,23
Subvention LA REGION				30 000,00
Subvention ADOUR & GARONNE				20 250,00
Emprunt 10 ans				50 000,00
Autofinancement				53 316,24
	141 167,00	183 700,47		183 700,47

Après cet exposé, M. le Maire demande aux membres du Conseil municipal de se positionner sur ce projet et son financement.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal émettent un avis favorable pour mener à son terme ce projet et adoptent le plan de financement présenté.

FAVORABLE : 13

4-TERRAIN « CHEZ GOBY »

Lors de la séance du 29 novembre 2019, l'offre de vente du 18 janvier 2019 a été remise en cause en raison que les parcelles seront classées dans le PLUi en zone « N » et que dès lors les terrains sont soumis à la décision administrative de sursis à statuer.

Suite à cela, après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal ont émis un avis favorable pour dans un premier temps, surseoir à la vente de ce terrain. La somme proposée est dérisoire et plusieurs acheteurs sont intéressés.

De nouvelles propositions sont arrivées en mairie :

- M. Jean-Jacques BEAULIEU propose 5 000 €.
- M. Yannick BEAULIEU propose 3 500 €.

Après en avoir délibéré et à la majorité, les membres du Conseil municipal émettent un avis favorable pour vendre les parcelles 515, 516 et 595 situées chemin de Chez Goby au plus offrant soit à M. Jean-Jacques BEAULIEU qui propose la somme de 5 000 €.

ABSTENSION : 1

FAVORABLE : 12

5-CIMETIÈRE COMMUNAL

Lors de la séance du 19 juin 2019, M. le Maire a exposé aux membres du Conseil municipal la procédure de régularisation, avant reprise, des sépultures sans concessions relevant du régime du Terrain commun.

Considérant le nombre (une centaine) important de sépultures concernées par la présente procédure et dans l'intérêt des familles qui ne se seront pas encore manifestées et/ou qui n'ont pas encore accompli les formalités de régularisation, M. le Maire propose aux membres du Conseil municipal de proroger le délai initialement fixé à la date du 31 décembre 2020.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal émettent un avis

favorable pour proroger à la date du 31 décembre 2020 pour accomplir les formalités pour ladite opération.

6-ASSURANCE

La commune est adhérente au contrat d'assurance groupe des risques statutaires du personnel. Ce contrat est actuellement souscrit auprès de la compagnie AXA et arrive à échéance le 31 décembre 2020.

Ce contrat devra couvrir tout ou partie des risques suivants :

- Agents titulaires ou stagiaires affiliés au CNRACL
 - Décès
 - Accidents du travail - Maladies imputables au service (CITIS)
 - Incapacité de travail en cas de maternité, d'adoption et de paternité, de maladie ou d'accident non professionnel.

- Agents titulaires ou stagiaires non affiliés au CNRACL ou agents non titulaires de droit public
 - Accidents du travail - Maladies professionnelles
 - Incapacité de travail en cas de maternité, d'adoption et de paternité, de maladie ou d'accident non professionnel.

Ce contrat présentera les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat : 4 ans, à effet au 1er janvier 2021
- Régime du contrat : Capitalisation

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal émettent un avis favorable pour informer le CDG 16 que la commune est susceptible d'adhérer à un tel contrat.

FAVORABLE : 13

7-ÉLECTIONS MUNICIPALES

Composition du bureau de vote pour le scrutin du 15 mars 2020

8 h 00 – 10 h 30	Patrick PIVETEAU	Catherine POLMAN	Raymond BENITO
10 h 30 – 13 h 00	Philippe ZANDVLIET	Pascal RIVET	Marcel PRECIGOUT
13 h 00 – 15 h 30	Corinne MOREL	Jean-Marie BLAINEAU	Pierre BAJOR
15 h 30 – 18 h 00	Christine PERONNE	Aurélia RIPOCHE	Martine QUOIRAUD

Composition du bureau de vote pour le scrutin du 22 MARS 2020

8 h 00 – 10 h 30	Patrick PIVETEAU	Catherine POLMAN	Raymond BENITO
10 h 30 – 13 h 00	Philippe ZANDVLIET	Jean-Marie BLAINEAU	Marcel PRECIGOUT
13 h 00 – 15 h 30	Corinne MOREL	Pascal RIVET	Pierre BAJOR
15 h 30 – 18 h 00	Christine PERONNE	Stéphane VILETTE	Martine QUOIRAUD

8-BUDGET PRÉVISIONNEL 2020 – DEMANDE DE SUBVENTIONS

➤ Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

- Objectifs : climatisation des zones accessibles au public à la mairie
- Estimation financière : 17 189,10 € TTC €
- Financeur public : État

➤ Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)

- Objectifs : climatisation de la salle plurivalente à l'école maternelle
- Estimation financière : 17 983,50 € TTC
- Financeur public : État

➤ Contrat de ruralité

- Objectifs : Réhabilitation de la halle aux bouchers (3e tranche)
- Estimation financière : 30 310,80 €
- Financeur public : La Région

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal émettent un avis favorable pour solliciter auprès des différents Financeurs publics des subventions afin de pouvoir réaliser ces projets.

FAVORABLE : 13

9-INFORMATIONS

➤ **Logements communaux**

Par un courrier en date du 18 janvier 2020, M. DOUILLARD Jordan nous informe qu'il quittera le logement situé au 40 rue du Four à Pain après un préavis de 3 mois.

La date du prochain conseil est fixée au **MERCREDI 26 FEVRIER 2020 à 18 h 30.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 00